Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 15/05/2023







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 18 AVRIL 2023

Délibération n° 2023/04/18/07

Objet: SORTIE A WIMEREUX

Nombre de membres: 17

- En exercice: 17 Présents : 08

Votants: 09

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit-avril à 10 heures 00 minute, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 12 Avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des associations ; le quorum n'ayant pas été atteint le 12/04/2023.

Sous la présidence de : M. Éric BLONDIAUX, Maire, Président du C.C.A.S

Étaient présents :

M. BLONDIAUX / Mme DHAUSSY / Mme CAMPHIN / Mme BRENET / M. BIRÉE

Mme MARÉCHAL / M. MOREAU / M. DUJARDIN.

Était représenté :

M. BRENET (procuration à Mme BRENET)

Étaient absents :

M. GABET / Mme HÉBERT / M. MEDJAHED / Mme FLAMEY / Mme DOLEZ /

Mme GABET Mme MASCHIO / Mme JOUET.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

o Pour:

09

Contre :

00

Abstention :

EXPOSÉ:

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale :

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID: 059-265905646-20230418-2023 04 18 07-DE

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'organiser une sortie à la mer à Wimereux le samedi 12 août 2023,

DIT

- Que le tarif du voyage sera de :
 - 2€ pour les ayants-droits du C.C.A.S
 - 7€ pour les sentinellois
 - 17€ pour les extérieurs (si des places sont vacantes).

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures:

Le Maire, Président du C.C.A.S Le(la) secrétaire de séance,